

# A qui profiteront les candidatures indépendantes ?

**La proposition de re-légalisation des candidatures indépendantes aux élections législatives et municipales n'est, visible-ment, pas du goût de tout le monde. Retour au tribalisme pour les uns. Respect de l'esprit de la constitution pour d'autres. Indépendamment de ces prises de position de principe, à qui profiteront ces candidatures indépendantes ?**

Le principe dans tout système pluraliste démocratique digne de ce nom veut que chaque citoyen soit électeur et éligible. Ce principe, comme tout autre, connaît des restrictions liées, entre autres, à l'âge, au casier judiciaire, à la durée de la résidence... Dans certaines législations, l'éligibilité passe obligatoirement par le canal d'une formation politique.

En Mauritanie, au début du processus démocratique en 1991, cette exigence n'existait pas. Les candidatures indépendantes étaient permises. Seulement, il est souvent arrivé que des mécontents de l'ex parti-Etat, le PRDS, se fassent élire sous l'étiquette "indépendant" pour contourner leur non-investiture par leur parti. Par cette voie, certains mécontents sont parvenus à battre à plate couture des candidats investis par des partis politiques. Les candidats indépendants substituaient ainsi l'investiture tribale à celle d'un parti. Pour mettre fin à cette situation dont il souffrait beaucoup, le PRDS, fort de son écrasante majorité à l'assemblée nationale, a modifié la loi électorale en interdisant les candidatures indépendantes aux élections municipales et législatives.

Après le coup d'Etat 3 août, dans les rapports des comités interministériels, il a été proposé de lever cette interdiction. Dans un mémorandum rendu public récemment, 22 partis politiques ont demandé l'interdiction des candidatures indépendantes aux législatives et municipales parce qu'elles favorisent le tribalisme et le régionalisme ont-ils dit.

## Risque de tribalisation des institutions

Compte tenu de leur faiblesse, certains partis politiques ne peuvent rivaliser avec la plus petite des tribus. C'est pourquoi d'aucuns pensent que permettre les candidatures indépendantes, c'est courir le risque d'une représentation de fait des tribus à l'assemblée nationale et le contrôle de certaines communes par des chefferies traditionnelles. D'autres, en revanche, pensent que l'interdiction des candidatures indépendante serait un manquement à la constitution qui donne la possibilité à tous les citoyens de postuler aux fonctions

électives. Une pétition allant dans le sens du maintien de ces candidatures est actuellement en circulation. Elle aurait recueillie des centaines de signatures.

## La carte des frères musulmans égyptiens

Indépendamment des risques de tribalisation des futurs scrutins, on peut se demander à qui profiteront les candidatures indépendantes ?

D'abord certains acteurs de la société civile, défenseurs des droits de l'Homme, certains hommes d'affaires, forts d'une popularité et d'une réputation d'intégrité acquises en dehors de la scène politique, pourraient postuler à l'assemblée nationale ou à la tête de certaines communes face aux "professionnels de la politique" qui ont épuisé toutes leurs cartouches. Ensuite, les islamistes mauritaniens pourraient tenter le coup de leurs homologues égyptiens. Ces derniers, en effet, interdits de parti, ont joué à fond la carte des candidatures indépendantes et se sont classés deuxième force politique de leur pays. Une interdiction des candidatures indépendantes pourrait, à terme, être dangereuse. Au cours du forum sur les valeurs démocratiques et la citoyenneté, Chbih Ould Cheikh Mélainine avait dit que la marginalisation est source de tension, d'instabilité. Interdire de parti, de cadre légal, les islamistes et leur fermer la possibilité de concourir aux suffrages des citoyens, ne serait-il pas une façon de les repousser dans la clandestinité ?

Enfin, certaines mauvaises langues, toujours promptes à envisager des hypothèses extrêmes, parlent de démissions de membres du CMJD ou du gouvernement à la veille des futurs scrutins pour se libérer et se porter candidats.

## Le monopole des investitures

Quoi qu'il en soit, pour ne pas donner raison à ceux qui expliquent leur rejet des candidatures indépendantes par leur souci de garder le monopole des investitures, les partis politiques doivent aller au bout de leur logique. Aller au bout de la logique anti tribale, c'est d'abord, balayer devant sa propre porte en s'interdisant d'accepter des soutiens du genre " nous cadres, notables originaires de telle région, tel village, tel campement, telle famille...adhérons à tel ou tel parti." Ensuite, les partis politiques doivent aussi s'interdire d'investir les candidats en fonction de certains équilibres tribaux ou régionaux. Autrement, on ne saurait s'empêcher de penser qu'ils ne sont contre le tribalisme, le régionalisme que quand ça ne les arrange pas.

Seulement, agir ainsi, refuser les soutiens à connotation régiona-

le et tribale, n'est-ce pas aller à contre courant de la mentalité ambiante ? Les mauritaniens, une semaine après la célébration de leur quarante cinquième année d'indépendance, ne sont-ils pas d'abord de telle tribu, telle région, telle ethnie ou telle race ? Pendant les quarante cinq dernières années, nous avons construit des étages, des barrages, des routes, des aéroports, des écoles... Nous avons découvert du pétrole, de l'or... Ce que nous n'avons pas réussi à construire, c'est un corps de citoyens mauritaniens conscients de leur destin commun.

Faire fi des considérations ethniques, raciales, régionales et tribales peut donc, électoralement, être suicidaire. Au sein des partis politiques, les dosages ethniques, raciaux prennent souvent une dimension presque caricaturale.

Au sein du gouvernement, depuis plus d'une décennie, il est une loi non écrite qui fixe des quotas raciaux et ethniques. Cette culture du dosage, du respect de certains "équilibres" est tellement ancrée, ossifiée dans la mentalité collective, qu'à l'occasion de chaque conseil des ministres, les mauritaniens veillent à son respect. Le gouvernement de transition d'après 3 août n'a pas dérogé à cette loi non écrite qui porte un sérieux coup au principe de l'homme qu'il faut à la place qu'il faut.

Pour une véritable détribalisation, d'érégalisation, desethnisation et déracialisation de la vie politique, n'est-il pas temps d'engager un vrai débat ? Pour ce faire, le coup " des risques d'explosion " qu'un tel débat pourrait faire courir à notre pays ne tient plus la route. Les mauritaniens, on s'en est rendu compte après les journées nationales de concertation, peuvent discuter de tout sans en venir aux machettes.

Les responsables politiques doivent accepter, à court terme, de prendre des risques électoraux. Celui qui livre un combat de principe contre le tribalisme et le régionalisme aura peu d'adeptes. Il prend le risque d'être seul contre tous. Tous les grands hommes d'Etat, tous les grands politiciens ont pris le risque de passer par cette phase de solitude. Mais, pour avoir compris que leur rôle est d'être " les inspirateurs de la société ", ils ont fini par avoir raison. Nos hommes politiques sont-ils prêts à prendre ce risque ? à sacrifier les perspectives électoralistes à très proche terme pour changer la société, changer la perception que les mauritaniens ont de l'Etat, de la politique, du pouvoir et des institutions ?